

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES a.s.b.l.

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI

BULLETIN TRIMESTRIEL

22^e ANNEE

JANVIER - JUIN 1983

N^{os} 93 - 94

Secrétariat-Rédaction : rue Landrain 9 - 1970 Wezembeek-Oppem - Téléphone : 731 03 04

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Trésorerie : Avenue de l'Escrime 27 - 1150 Bruxelles - Téléphone : 771 43 51

C.C.P. : 000-0060517-86



SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE
d'après une gravure ancienne de C.H. Lalaisse

Collection privée

DU COUDENBERG A COMPOSTELLE

De tous les phénomènes qui éclairent ce moyen-âge, si injustement taxé d'obscurantisme, le pèlerinage de Compostelle occupe une place prépondérante parmi les étonnements de notre époque.

Tout en se menant durement la guerre, les rois traitaient pour protéger le chemin de Compostelle. Des rives de la Baltique jusqu'à ce haut lieu de la Galice, des ordres religieux édifiaient des monastères, des ordres chevaleresques bâtissaient des forteresses, des fondations charitables établissaient des hôpitaux pour accueillir, défendre et soigner les millions de "coquillards". (Les statisticiens ont établi que chaque village du *camino* voyait passer chaque jour de la bonne saison plus de mille pèlerins)¹.

Certains cheminaient pauvrement, vivant de la charité publique et couvraient à pied la distance étonnante de septante kilomètres par jour. D'autres au contraire, voyageaient par petites étapes, logeant dans ces auberges qui mettaient à leur disposition mets, vins et demoiselles dont ils usaient aussi largement que pieusement.

Reconnaissons que tous ces pèlerins ne l'étaient pas de leur plein gré, tel ce turbulent chevalier Jean Schoonjans qui, condamné en 1400, se résigna à accomplir le voyage en 1412, accompagné de ses cinq hommes de main ainsi qu'il était prévu mais, qui, selon une lettre de l'évêque de Galice², refusa de déposer la moindre obole, sans doute parce que cela ne figurait pas dans le jugement.

¹ BARRET/GURGAND, *Priez pour nous à Compostelle*, Hachette 1980, pp. 279-280. - Ouvrage qui sous une apparence de facilité et de légèreté ouvre de nombreuses pistes.

² Archives de la ville de Malines, *Inventaire van Doren* t. VI, p. 300. Section V. Pèlerinages et voyages, 1. *Datum Compostelle XXVIII^{ma} die mensis julii anno Domini M^oCCCC^oXI^o*. - Original sur parchemin; sceau perdu.

La plupart de ces millions de pèlerins, lorsqu'ils quittaient tout pour prendre le chemin de Compostelle, obéissaient à cet impératif qui dominait toute la vie de l'homme du moyen-âge : le salut de son âme. C'est cet objectif primordial, quasiment oublié de nos jours, qui résoud les contradictions des hommes du moyen-âge, les actes de piété excessifs suivant les crimes les plus extravagants.

Pourquoi Compostelle ? Vers 830, un moine découvrit par hasard le mausolée d'un évêque. Se référant aux écrits, le moine définit qu'il s'agissait du corps de saint Jacques³. Aussitôt ce fut le déferlement : le corps d'un apôtre, peut-être le frère de Jésus, certainement quelqu'un qui avait vécu à ses côtés ! Approcher ce corps, le toucher, quoi de plus direct pour sauver son âme ?

L'échange continu de pensées, de mœurs et d'informations créé par ce va et vient contribua puissamment à doter l'Europe d'une unité culturelle malheureusement effritée par la suite. Tout au long de la partie espagnole du *camino* (la mieux préservée), nous pouvons encore admirer de nombreux témoignages architecturaux de cet échange, depuis l'émouvant pré-roman visigothique⁴ jusqu'au gothique construit par des Belges⁵ en passant par le roman hérité de Ravenne.

La Renaissance, les guerres de religion puis le " siècle des lumières " ont progressivement affaibli le rayonnement de Compostelle. Avec le développement des transports en commun naissait une nouvelle classe de pèlerins-touristes, drainés vers d'autres lieux vite envahis par tout un commerce hétéroclite. Heureusement ces dernières décennies la quête des jeunes (de certains jeunes) pour plus d'authenticité les amena à redécouvrir Compostelle, sinon

³ En fait, il s'agissait d'une erreur de traduction. La tradition répétait que le corps de Jacques reposait en *akè marlanikè*, région proche du Delta du Nil, ce que notre moine avait confondu avec les *arcès marmorices*, collines situées dans le nord de l'Espagne près de Compostelle.

⁴ Arrivés en Espagne dès le IV^e siècle, les Wisigoths assimilèrent rapidement la culture des romains et développèrent une civilisation éblouissante. Ils inventèrent notamment l'arc outrepassé, longtemps attribué par erreur aux Arabes.

⁵ Ainsi la cathédrale de Burgos, œuvre d'une famille d'architectes de chez nous, connus uniquement par le prénom Gilles qu'ils portaient de père en fils.

pour Saint Jacques, au moins pour la démarche du *camino*⁶.

Mais suivre le chemin de Saint-Jacques c'est plonger dans l'histoire. On redécouvrit l'organisation médiévale. Contrairement à ce que Claudel décrit dans *La jeune fille Violaine ou l'Annonce faite à Marie*, on ne prenait pas le bâton pour se lancer impromptu dans l'aventure du pèlerinage. Après avoir pris les informations nécessaires, muni de la recommandation de son curé et éventuellement de la permission de son seigneur, on se joignait à un groupe qui connaissait les itinéraires et les villes d'étape. Il existait avant la lettre des guides maintes fois copiés et recopiés, expliquant les merveilles du chemin, les bonnes adresses ou les pièges à éviter. Si en 1489, Jean de Tournai aime être " fort festoyé " à la française, en 1512 par contre Jean de Zillebeke préfère descendre dans les auberges " hier spreeket men vlaams " ⁷.

Les historiens déduisirent que l'organisation retrouvée en Espagne avait dû exister ailleurs. On redécouvrit Vézelay, Chartres, Saint-Gilles-du-Gard...

Mais en Belgique ? La brique que nous portons tous dans le ventre, paraît-il, et qui nous pousse à toujours détruire pour construire du neuf n'a laissé que des vestiges très discrets du chemin de Compostelle. La toponymie se montre à peine plus généreuse. Finalement c'est dans la poussière des archives que de jeunes chercheurs⁸ ont redécouvert l'importance de Bruxelles comme ville d'étape, surtout pour les pèlerins venant d'Aix-la-Chapelle ou de Cologne. Il nous appartenait évidemment d'établir le rapport avec les Lignages de Bruxelles.

⁶ La lecture des récits anciens permet de remarquer que les pèlerins de jadis ne s'attardaient pas à Compostelle et que le voyage en lui-même représentait pour eux comme pour les marcheurs modernes, une sorte de cheminement mystique.

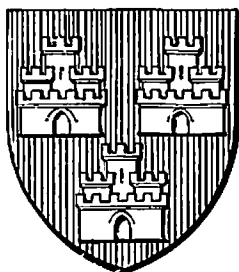
⁷ BARRET/GURGAND (op. cité) analysent ces différents récits et citent les références.

⁸ Notamment A. GEORGES, *Le pèlerinage de Compostelle en Belgique et dans le nord de la France, suivi d'une étude iconographique de St Jacques en Belgique (cartes, illustrations)* Bruxelles, Académie Royale de Belgique, t. XIII 1971. Par contre nous déconseillons *De Bruxelles à Compostelle* de W. BROU, qui fourmille d'erreurs stupéfiantes.

Deux toponymes sont concernés : le COUDENBERG et le STEENWEG qui ont donné leur nom à deux des Lignages de Bruxelles. Entre les deux un lien géographique s'inscrit irréfutablement dans la logique du pèlerinage :

L'accueil des pèlerins malades s'opérait au Coudenberg, la colline froide et saine, tandis que le départ de l'étape suivante se donnait sur la chaussée même que l'on appelait Steenweeghs.

Or le Steenweg courait depuis la porte de Coudenberg à la porte de Flandre.



AU COUDENBERG

Tous nos lecteurs connaissent l'église Saint-Jacques sur Coudenberg qui, par la trouée du Mont des Arts, domine majestueusement le centre de Bruxelles.

Que le saint Jacques honoré ici, soit le même que le saint Jacques invoqué à Compostelle ne laisse aucune place au doute : les sceaux de la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg représentent saint Jacques assis tenant dans une main un livre, dans l'autre la coquille légendaire⁹.

⁹ A. VERKOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-meuse*. Analyses 786, 2162 et 2910.

Le rapport avec le pèlerinage de Compostelle découle, entre autres, d'une charte de 1162 par laquelle Godefroid II duc de Lotharingie confie aux chevaliers de Jérusalem la chapelle Saint-Jacques "*cum appendentibus rebus hospitalis*". Une charte de Godefroid III précise en 1183 : "*domum hospitalis super alodium meum apud Brussellam, burgum meum, in Frigido Monte fundatam...*"¹⁰

Nous trouvons donc trois éléments caractéristiques : un sanctuaire dédié à saint Jacques - un hôpital adjacent - près d'un bourg sur le chemin de Compostelle. Or la réunion de ces trois éléments s'assortissait en principe d'un privilège remarquable : tout pèlerin qui échouait ici, trop malade pour continuer sa route ou encore qui trépassait ici, était réputé avoir accompli le pèlerinage en son entier. Il était libéré de son vœu, absous de sa condamnation ou pourvu des indulgences recherchées¹¹. Ceci expliquerait pourquoi certains historiens affirment que Saint-Jacques-sur-Coudenberg constituait en soi un pèlerinage très fréquenté¹². Dans cette optique, nous comprenons aussi pourquoi, bien qu'attribué aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'hôpital du Coudenberg ait conservé le vocable de Saint Jacques.

L'église que nous connaissons ne date que du XVIII^e siècle. Charles de Lorraine posa la première pierre le 12 février 1776 et la consécration eut lieu en 1787. Entourée d'un cadre nouvellement urbanisé, pensé avec un souci d'élégance plus que de rentabilité, elle devait illustrer la paroisse "royale". Mais peu après, son style néoclassique retint l'attention des sans-culottes qui la choisirent comme temple de la Raison.

L'urbanisme décidé après l'incendie de l'ancien palais ducal en 1731, ne laissa subsister d'autre trace de l'ancien couvent que les caves voûtées, impasse de Borgendael.

¹⁰ Pl. F. LEFEVRE, *L'Organisation ecclésiastique de la Ville de Bruxelles au Moyen Age*, Univ. Louvain 1942, pp. 79 et 85 (page 79, une erreur, sans doute typographique, mentionne Godefroid III au lieu de Godefroid II, tandis que p. 85 les deux princes sont bien différenciés).

¹¹ Selon les inscriptions lapidaires en diverses églises du *camino* notamment en l'église Saint Jacques à Villafranca del Bierzo.

¹² L. VERNIERS, *Traditions et anciennes croyances et coutumes bruxelloises*, in *Folklore Brabançon*, n° 187, p. 264.

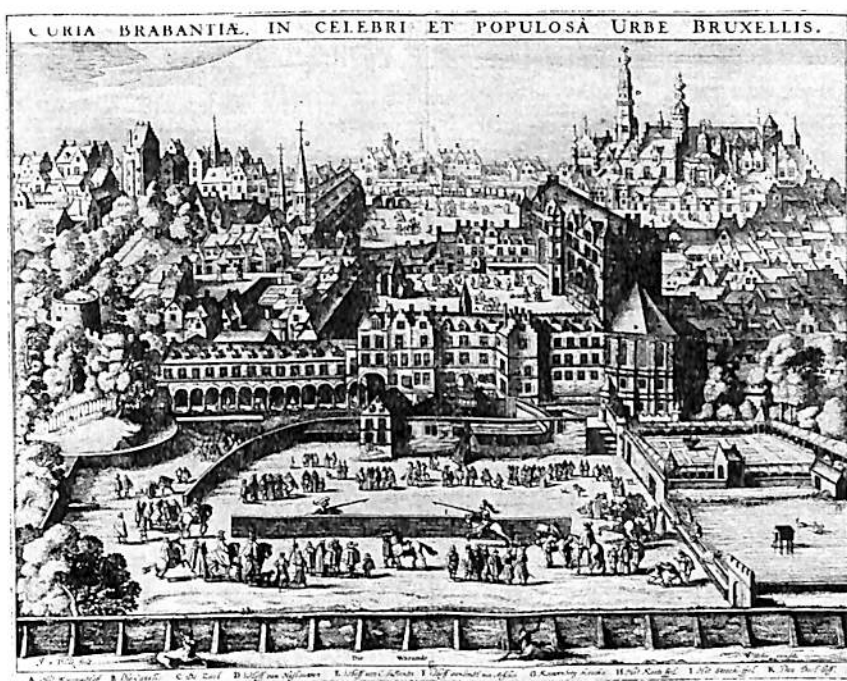


Fig. 2. Le palais de Coudenberg, vu depuis le parc.
© Bibl. Royale

Les gravures anciennes diffèrent suivant l'optique des auteurs tant dans la représentation des monuments que de leur situation. La comparaison d'une abondante iconographie permet de considérer comme les plus exactes les deux vues que nous reproduisons ici.

La *vue depuis l'ancien parc*, (fig. 2) dessinée par J. van Velde et gravée par Vischer montre l'aspect imposant de l'ancien ensemble palatial du Coudenberg. La *vue de la place des Bailles* (fig. 3) détaille le bâtiment à deux corps et les deux flèches que nous reconnaissons dans le haut du premier dessin.



Fig. 3. Le palais de Coudenberg : vue de la place des Bailles.

Ce bâtiment est identifié comme l'église de Coudenberg. On peut comprendre que l'un des corps est l'église Saint Jacques flanquée perpendiculairement d'une maison communautaire; l'autre corps pourrait être l'hôpital, la flèche étant celle de la chapelle des malades. On pourrait objecter que le second corps de bâtiment serait le couvent proprement dit. Les "hôpitaux" qui pullulaient au moyen-âge ne ressemblaient pas tous à la merveille architecturale de Beaune en Bourgogne et le *domum hospitalis* de Godefroid III pouvait se contenter de quelques mesures. (Cependant Pl. F. Lefèvre signale des "maisons claustrales" adossées à l'église¹³, ce qui laisserait bien au second bâtiment la possibilité d'abriter l'hôpital.)

¹³ PL F. LEFEVRE, op. cité, p. 146.

De quand date cette maison d'hôpital ?

En 1121 les chartes mentionnent un chapelain Onulphe de Caldenberga¹⁴. Pl. F. Lefèvre pense que la chapelle Saint-Jacques a été construite comme sanctuaire castral lorsque les ducs quittèrent le bas de la ville vers le milieu du XI^e siècle pour établir leur forteresse sur le Coudenberg¹⁵. C'est possible, mais alors, pourquoi lui adjoindre un hôpital ? Passe encore pour un couvent : une communauté de moines priant constamment pour les ducs, quelle excellente assurance *post mortem* !

Nous constatons qu'en 1183, Godefroid III établit trois chapelains¹⁶ : l'un pour le couvent, le deuxième pour l'hôpital, le troisième pour son château. L'on peut donc s'écarter de l'opinion du chanoine Lefèvre et poser que le couvent et l'hôpital adjacent purent avoir eu une existence distincte et antérieure au déménagement des ducs.

En effet, considérant les trois éléments déjà cités, nous constatons que ces ensembles anciens, tout au long du chemin de Compostelle, se situaient toujours en lisière et non dans la ville-étape. Nous en connaissons encore des exemples caractéristiques tels que le couvent-hôpital de l'ordre de Malte à Puente la Reina, le couvent-hôpital d'Estrella, etc. Rappelons que la Charte de 1182 dit "*apud Brussellam*" et non "*in Brussell(a)e*".

Ainsi, par la logique, nous nous rapprochons d'une ancienne tradition qui - sans être exacte - est un peu moins légendaire que les historiens modernes prétendent.

Cette tradition voulait que Charles le Chauve eut fondé, en 830, le couvent et l'hôpital. Or, en 830, le roi des Francs était Louis le Débonnaire ; de plus, 830 c'est aussi la découverte du pseudo-mausolée de l'apôtre Jacques. Il fallut tout de même plusieurs décennies pour que le pèlerinage s'organisât. D'où l'on peut se demander si cette tradition n'est pas un raccord prestigieux mais faussement historique entre deux événements réellement historiques : la découverte de 830 d'une part et d'autre part la fondation du couvent Saint-Jacques-sur-Coudenberg par un " Charles ".

¹⁴ *Ibid.* p. 78, 85.

¹⁵ *Ibid.* p. 78.

¹⁶ *Ibid.* p. 85.

Or à la fin du X^e siècle, Charles de France fondait le Castrum de Bruxelles et peut-être, un peu en dehors, le couvent-hôpital sur les hauteurs du Coudenberg.

A l'appui de cette hypothèse, nous avons découvert deux mémoires justificatifs, l'un en français l'autre en thiois, non datés mais postérieurs à 1727 et adressés à *Marie-Elisabeth par la grâce de Dieu, Reine d'Hongrie, de Bohême et des Deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche, gouvernante gral des pais bas...* Le texte thiois est plus étendu que le français et nous y lisons : " ... so dat die kercke van St Jacobi, die tot 1044 was gelegen buiten den stadt brussel... " ¹⁷

La charte de 1183, mentionnant trois chapelains rend parfois perplexes les historiens qui confondent la chapelle castrale et la chapelle Saint Jacques.

Or nous avons trouvé un texte émis le 18 décembre 1456 par " *Philippe, duc de Bourgogne, de Lothier et de Brabant* " ainsi qu'une série de confirmations par les princes successifs. Nous y apprenons que, depuis ses ancêtres, les ducs de Brabant, " *aucun religieux de la ditte église de Coudenberg ait acoutumé chacun jour durant le dit temps célébrer une messe en la chapelle de notre hostel illec et pour ce prendre le dit jour sa dépense de bouche en celui-hotel...* " ¹⁸.

La confusion est donc définitivement écartée entre le sanctuaire Saint Jacques et la chapelle castrale qui n'est qu'un oratoire privé sans statut ni vocable officiels.

Très rapidement les ducs de Brabant se mirent à considérer l'église Saint - Jacques - sur - Coudenberg comme " leur " église paroissiale en dépit de la résistance de l'église

¹⁷ A.G.R. *Archives ecclés. du Brabant*, liasse 6463 doc. 10.

¹⁸ *Ibid.*, doc. 15 et sq.

Il faut hélas reconnaître que dans le cours de leur histoire, les abbayes ont parfois oublié l'idéal mystique du moyen-âge et que l'appât des biens temporels les a plus d'une fois incités à user de moyens peu orthodoxes pour s'enrichir. Dans les mémoires cités ci-dessus l'on trouve, à côté de revendications appuyées par des chartes authentiques, d'autres prétentions pas du tout prouvées. L'on y rencontre aussi des affirmations naïves. Ainsi le texte français nous apprend que le sanctuaire St-Jacques fut construit par Louis le Débonnaire " sur les fondations d'une forteresse élevée par un roi des Tongres en l'an 2699 du monde c'est-à-dire 368 ans avant la naissance de Jésus " !

mère Saints Michel et Gudule. Dès 1230, son clergé abandonnera le statut régulier pour se soumettre à la règle de Saint Augustin, ceci très solennellement en présence du duc Henri I^{er} et du légat du Saint Siège. Plus tard nous verrons qu'en dépit des règles canoniques différents princes y seront baptisés, notamment Marie de Bourgogne.

L'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg sera érigée en paroisse en 1622.

Les documents abondent dans les chartriers pour écrire l'histoire de l'abbaye de Coudenberg, mais là n'est pas notre propos. Parmi les prélats et les prévôts nous relevons des noms de lignagers mais ces dignités ecclésiastiques ne constituent pas un privilège des Lignages.

Les archives se montrent plus avares en ce qui concerne l'hôpital.

La prévôté en assume évidemment la gestion depuis 1230. Jean III lui accorde sa protection toute spéciale. Nous savons qu'au XV^e siècle on célébrait dans sa chapelle quatre messes hebdomadaires¹⁹.

A partir de 1399 une confrérie Saint Jacques, d'inspiration charitable se mêle très fort de la gestion de l'hôpital²⁰. Mais pas pour longtemps.

"L'ancienne foi catholique et romaine" dominant toutes les consciences, au moins jusqu'à la réforme, nous inclinons souvent à croire que l'Eglise monopolisait toute l'action caritative avec l'aide soumise des pouvoirs civils. En réalité le magistrat de Bruxelles a toujours tenté de ravir au clergé la main-mise sur les œuvres de secours public et regrouper celles-ci (tables du Saint-Esprit et autres) en des sortes de C.P.A.S. avant la lettre. S'agissait-il d'une question de prestige ou d'intérêt, de réactions à la petite semaine ou d'une pensée politique plus profonde ? nous l'ignorons.

Nous constatons qu'en 1445 par une bulle du pape Nicolas, le magistrat obtenait la surintendance de l'hôpital Saint Jacques sur Coudenberg. A partir de ce moment la gestion de celui-ci fut assurée par un collège de mambours composé de deux échevins des lignages et deux conseillers des

¹⁹ PL. F. LEFEVRE, *op. cité*, p. 232^{n°2}.

²⁰ A. GEORGES, *op. cité*, p. 109.

nations sortant de fonction²¹.

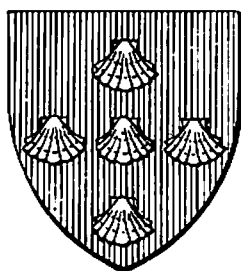
La confrérie Saint-Jacques devait se borner à recueillir des fonds pour le soin et l'entretien des "pauvres passants".

Les chartriers mentionnent des dizaines de noms d'échevins de Bruxelles ayant attesté les actes passés avec ou pour l'hôpital Saint-Jacques, mais les mambours et receveurs sont désignés collectivement sans que leurs noms soient cités. Beaucoup de sources restent à explorer et nous ne désespérons pas de retrouver un jour ces noms qui permettront à l'un ou l'autre membre de notre Association de piquer dans son arbre généalogique une fleur de plus.

L'activité de l'hôpital varia en fonction du nombre de pèlerins "latitants" donc en fonction du succès du pèlerinage de Compostelle.

On sait la décadence des abbayes au siècle des lumières. Nos mambours et receveurs jouissaient donc de loisirs suffisants pour participer à la procession décrite par A. Georges, mais qui se déroulait au STEENWEG.

Joseph II supprima en 1786 l'abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg et sans doute *ipso facto* l'hôpital y adjacent.



AU STEENWEG

Au Coudenberg le soin des malades et des mourants avec leur cortège de tristesses et de servitudes²².

Au Steenweg au contraire, c'est la fête : effervescence du départ et liesse des commémorations.

²¹ *Ibid.*, p. 158. Remarquons cependant que jusqu'à présent cette fonction lignagère ne nous était pas connue.

²² Du moins suivant notre optique, car pour les hommes du Moyen-Age, la certitude d'avoir achevé ici, par dérogation, le pèlerinage s'accompagnait de l'espoir de la vie éternelle.

Comme tout membre de l'A.D.L.B. le sait, le Lignage Steenweeghs porte haut comme emblème *de gueules à cinq coquilles d'argent posées en croix*.

Quelques auteurs ont avancé que les coquilles de ce blason rappelaient les coquillages abandonnés par les mers voici plusieurs millénaires et que l'on avait trouvés près du Steenweeghs. Comment a-t-on pu avancer une telle hypothèse alors que l'on connaît les liens entre le pèlerinage de Compostelle et le lieu Steenweeghs à une époque où les chrétiens appelaient *bâton de saint Jacques* la Voie lactée elle-même.

Il existait au quartier Overmolen, dans le quartier de la Chapelle, un "petit hôpital" pourvu d'un Oratoire dédié à saint Corneille. Pl. F. Lefèvre lui-même suggère sans en donner les raisons, mais c'est aussi notre déduction, qu'il s'agissait en réalité d'un refuge pour les pèlerins pauvres²³. De là, au petit matin l'on se rendait au lieu de rassemblement sur la Chaussée, le Steenweg même. Là se dressait un petit oratoire Saint Jacques où l'on recevait la bénédiction avant de s'ébranler en groupe. Cet oratoire fut rebâti plus tard et dédié à Notre-Dame de Bon Secours²³ que le clergé proposait encore aux invocations des voyageurs, voici quelques décennies à peine.

Le *camino* évoqué plus haut était un itinéraire qui se concrétise encore de nos jours par des chemins de campagne, des sentiers de montagnes, ou encore, dans les bourgades pas trop transformées, par la *calzada* (chaussée) que l'on retrouve avec le sentiment de continuer le même Steenweeghs depuis Bruxelles.

Nous sommes tentés de voir un lien entre le refuge du Steenweg et la qualification d'hôtelier attribuée dans les comptes des ducs de Brabant à quelques membres éminents des Lignages. Le standing de ceux-ci interdit qu'on les imagine en tenue d'aubergiste servant chapons et gelines aux baroudeurs de passage. Par contre, la gestion de ce refuge pourrait se comprendre comme une œuvre méritoire, digne d'intéresser nos lignagers qui, par leurs traditions et leur culture, malgré quelques bagarres à replacer dans l'optique du temps, formaient l'élite de notre bonne ville.

²³ PL F. LEFEVRE, *op. cit.*, p. 232.

L'église Notre-Dame-de-Bon-Secours, plusieurs fois détruite, notamment en 1695, porte dans sa façade actuelle deux grandes coquilles que l'on serait tenté d'assimiler à un simple ornement Louis XV. Mais les montants des portes s'ornent d'une alternance de coquilles et de chapeaux de pèlerins eux-mêmes chargés de coquilles. Ceci rappelait sans équivoque qu'avant de reprendre la route, on venait ici recevoir la bénédiction de Dieu.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la fête de Saint Jacques de Compostelle (25 juillet) se célébrait plus somptueusement au Steenweg qu'au Coudenberg.

A. Georges raconte ainsi cette célébration²⁴ : Au XVII^e siècle à Bruxelles, la procession se déroulait le dimanche qui suivait la fête. Elle était très populaire. Sur la place de la Chapelle, un père récollet, du haut d'une chaire portative, exaltait avec feu les vertus de l'apôtre. Le curé de Saint-Géry célébrait ensuite la messe. Puis la procession déployait ses fastes. La statue Saint-Jacques, couronnée de lauriers, était précédée de la bannière de la confrérie que portait un valet, elle était suivie de confrères " avec tambours et tambourins " ainsi que des métiers de la nation Saint-Jacques. Les deux derniers pèlerins revenus de Compostelle représentaient l'un saint Jacques et l'autre son écuyer appelé par le peuple saint Georges ; tous deux étaient à cheval, l'écuyer tenait un étendard, tandis que saint Jacques brandissait son sabre d'argent. Dans le cortège, on voyait encore les mambours, les proviseurs et le receveur de l'hôpital Saint-Jacques, une couronne de laurier au bras.

Ici s'arrête notre étude - faute de temps. En réfléchissant, par hasard, au nom de Saint Jacques sur Coudenberg nous ne pensions pas découvrir de tels liens entre notre bonne ville de Bruxelles, nos lignages et le pèlerinage de Compostelle.

Beaucoup reste à découvrir encore dans ce domaine. Nous ne considérons pas celui-ci comme notre chasse-gardée. Au contraire, nous invitons nos lecteurs à nous communiquer leurs propres découvertes.

²⁴ A. GEORGES, *op. cit.*, p. 124.

Sur les sept lignages de Bruxelles, quatre portent un vocable dérivé d'un prénom ou d'un nom de famille : Serrhuyghs, Serroelofs, Sleeuws, Sweerts. Certains historiens rapprochent le nom du Roodenkeke d'un lieu-dit sis jadis bien en dehors de la ville.

Deux lignages seulement ont pris avec certitude le nom d'un lieu-dit de Bruxelles : Coudenberg et Steenweeghs. Or ce sont ces deux territoires qui sont étroitement liés au pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle.

François SCHOONJANS.



NOS ACTIVITES

La place nous manque pour rendre compte dans ce bulletin des activités auxquelles les Lignages ont été conviés pendant ce premier semestre.

Nous reportons donc cette rubrique au prochain numéro.

DE QUELQUES BIENS SIS RUE DE L'HOPITAL A BRUXELLES

Répondant à notre appel "en flânant par Venise", Monsieur Paul Leynen, vice-président d'honneur de l'ADLB, a bien voulu nous remettre une étude, à vrai dire en gestation depuis quelques temps déjà.

Si toutes ces maisons ne sont pas des demeures lignagères, l'article de Monsieur Leynen n'en constitue pas moins un document intéressant l'évolution de Bruxelles.

Notre confrère entreprit cette étude alors qu'il s'attendait à voir ces vieilles maisons abandonnées aux injures du temps et vouées à la démolition. Entre temps, heureusement, un peu partout les édiles ont pris conscience de leurs responsabilités.

Bruxelles notamment a entrepris des "réhabilitations" de vieilles demeures. Si les impositions draconiennes, mais, nécessaires, énervent quelques fois les propriétaires, reconnaissons que le résultat est souvent heureux pour tous.

La rédaction.

Nous avons pu analyser un dossier se rapportant à quelques maisons contiguës sises à Bruxelles au bas de la rue de l'Hôpital, face à l'emplacement où, voici un peu plus d'un siècle et demi, s'élevait encore l'hôpital et l'église Saint Jean.

Ce dossier conservé par la famille Coppyn-De Smeth puis déposé par celle-ci aux archives communales, contient 48 actes, établis sur parchemin ou sur papier, dont les dates s'échelonnent de 1486 à 1797. Il constituait l'annexe au titre de propriété obtenu par l'avocat Corneille De Smeth, de Bruxelles, lors de l'acquisition, en 1850, de deux des susdits immeubles.

Nous avons pu ainsi réunir des données relatives aux maisons, qui, situées à droite de la rue de l'Hôpital en partant de la Place St Jean, portent aujourd'hui les n° 3,

5 et 7, mais furent respectivement au XVIII^e siècle à l'enseigne : " den Robyn ", " 't Lammeke ", " 't Schaap ". Les actes du dossier fournissent des renseignements pour " den Robyn " de 1745 à 1850, pour " 't Lammeke " de 1567 à 1850, pour " 't Schaap " de 1486 à 1639.

Dans son ensemble une collection de titres et actes de l'espèce présente de l'intérêt. Les archives de la Ville de Bruxelles en conservent une dizaine de semblables; mais, à part une seule collection, elles ne contiennent pas de pièces antérieures au XVIII^e siècle¹. Or, à partir de 1650 nous possédons pour les différents " Wycken " ou quartiers de la ville, les " Wyckboecken ", commencés et tenus en exécution du Statut du 26 août 1649 sur le fait de l'annotation². Dans le but d'assurer la perception régulière des droits sur les ventes de maisons, fonds d'héritage et de rentes garanties par ces biens, pour autant qu'ils fussent situés dans la ville ou sa franchise, ce statut a institué l'enregistrement, après paiement préalable des droits, des adhéritances, constitutions de rentes, etc. A cet effet furent ouverts des registres (*Wyckboecken*) grâce auxquels il est possible de reconstituer, depuis la moitié du XVII^e siècle, la succession des possesseurs de biens, objets d'un acte juridique entraînant l'annotation, et des charges réelles dont ils les grevèrent.

Pour la période antérieure à l'ouverture des *Wyckboecken*, les sources de documentation sur la propriété immobilière à Bruxelles sont rares. N'oublions pas que le bombardement de la ville les 13-14 août 1695, par le Maréchal de Villeroy, détruisit presque totalement les archives communales et beaucoup d'archives privées.

La rue de l'Hôpital que bordent les trois maisons auxquelles se rapportent nos actes, s'ouvrait sur la place St-Jean. Ici se dressait une fontaine datant du début du XV^e siècle³. Elle fut aménagée pour l'usage public sur les lieux où s'étendait jadis un marais, acquis par la ville, en 1407, de l'hôpital St Jean. Au XVIII^e siècle elle se trouve

¹ PERGAMENI, *Inventaire et notices des archives de la ville de Bruxelles*, p. 494.

² A. de CUYPER, *Coutume de Bruxelles*, p. 597.

³ HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. III, p. 163.

⁴ Archives de la ville de Bruxelles, liasse 494.

embellie grâce au don que fit à cet effet en 1754 l'expensionnaire de la ville J.B. de Wilde⁴. L'eau y était amenée de collecteur en conduites après captage " in 't Ruysbroeck over die syde van St Christoffels capelle, boven de kerke van de Jesuïten, binnen de beke "⁵.

En remontant la rue aboutissait à la rue d'Or et dans son axe se dressait la façade baroque de l'église des Jésuites.

Du côté gauche de la rue et au coin du Pondermarkt se trouvait l'église St-Jean. L'hôpital St-Jean, fondé par le duc Henri I, lui faisait suite. Des maisons occupaient le restant du côté gauche.

Sur l'autre face de la rue se succédaient des maisons d'habitation et de petit négoce.

La rue de l'Hôpital souffrit sérieusement du bombardement de 1695. Elle fut mise en ruines sur une bonne moitié de son côté droit; la destruction s'étendit plus haut encore sur le côté gauche et pour arrêter le cours des flammes l'on y fit sauter délibérément plusieurs immeubles, dont l'hôtel du prince de Chimay⁶.

Après sa reconstruction, au début du XVIII^e siècle, la rue de l'Hôpital présentait sous son aspect nouveau, en plus de l'hôpital St Jean, 37 habitations à front de rue. Du côté droit venaient d'abord les cinq immeubles dont traite cette étude; puis, vis à vis de l'entrée de l'hôpital, s'ouvrait un estaminet " In den Sleutel ". La maison qu'occupa Anneessens lui était contiguë. L'immeuble suivant avait abrité l'hospice de Notre-Dame, fondé par Gilles van Bruysseghem. A mi-côté de la rue se dressait une demeure patricienne, l'hôtel de Flandre.

Ainsi, dans son ensemble la rue présentait, il y a deux siècles, un aspect mi-bourgeois et mi-commercial. Le dénombrement des habitants de Bruxelles entrepris en 1783 y relève la présence de 388 habitants, répartis comme suit⁷ :

rentiers, marchands en gros et employés	53
écclésiastique	1

⁵ Archives de la ville de Bruxelles, liasse 494.

⁶ Abbé MANN, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 198, éd. 1785.

⁷ Arch. V. Brux. n° 2629.

enfants ou non -adultes	86
marchands en détail et artisans	61
ouvriers	125
domestiques	62

Il n'est pas précisé si le personnel et les hospitalisés de St Jean sont compris dans le relevé, mais on peut l'admettre, ne fût-ce que par comparaison avec le dénombrement entrepris en mai 1767⁸.

D'après ce dénombrement, la rue de l'Hôpital abritait alors : un parfumeur et deux barbiers, une marchande d'éventails, deux bottiers, un tailleur, une tailleuse, trois négociants, deux artisans, quelques rentiers, *Rottenbergh*, le facteur d'instruments de musique et François *Mosselmans*, fonctionnaire du fisc dont la signature, sous la vignette du papier timbré de l'époque, est familière à ceux qui consultent les actes sur timbre si nombreux dans les archives du XVIII^e siècle. Du côté droit de la rue nous trouvons, en plus de l'auberge faisant face à l'entrée de l'hôpital, la maison du maître orfèvre *de Hondt*, celle du du notaire *Gargil*, la demeure du baron *d'Overschie* (en l'hôtel de Fandre), deux maisons de commerce de dentelles, deux autres de commerce de genièvre; puis un chocolatier, un mercier, un imprimeur, un tailleur, quelques autres négociants, enfin d'heureux rentiers et rentières.

*
**

D'après cette esquisse générale des lieux, nous comprendrons que la description de la situation des fonds, dont traitent les actes de notre dossier, se fasse par rapport à l'église St Jean, à la rue d'Or, à la fontaine.

Pour la facilité nous désignerons, dans la suite de l'exposé par les chiffres romains I, II, III, IV, V, les maisons ainsi situées :

⁸ Arch. V. Brux. n° 1042.

I	II	III	IV	V
vers la rue d'Or				vers la place
rue de l'Hôpital				

et que nos actes désignent comme suit :

- I In den Hantscoen (le gant) - acte de 1541
't Gulden Calff (le veau d'or) - acte de 1639
- II 't Gulden Lam, ensuite 't Gulden Schaep - acte de 1567
't Schaep - acte de 1639
maison portant actuellement le n° 7
- III 't Lammeken
maison portant actuellement le n° 5
- IV den Robyn
maison portant actuellement le n° 3
- V de Heyse (le flambeau) - acte de 1588
den Peirelen Snoer (le collier de perles) - acte de 1745.

Anticipant sur les notices relatives à chacune de ces maisons signalons déjà que la maison II s'érigeait sur un fonds relevant de l'hôpital St-Jean, auquel il était dû annuellement comme seigneur foncier un cens de 3 florins de Florence. Quant au fonds de la maison III, il relevait du duc de Brabant.

Aussi, suivant les règles de la transmission des biens censeaux, les cessions ou mises en gage de ces biens se faisaient-elles entre les mains d'un clerc juré ou secrétaire de la ville représentant les seigneurs fonciers.

Et à ce sujet nous relevons une particularité. Nous verrons qu'en 1567 les époux *Kerremans*, déjà propriétaires de la maison II firent l'acquisition de III pour réunir les deux immeubles en une seule maison. Les propriétaires suivants détachèrent à nouveau II de cet ensemble pour la vendre et stipulèrent que le cens de 3 florins dû à l'hôpital se trouverait à charge de III relevant du duc de Brabant. Il est vrai que dans les actes postérieurs à 1650 les seigneurs fonciers ne sont plus nommément désignés et reconnaissent qu'il n'est plus aisé de les déterminer exactement.



Rue de l'Hôpital, de droite à gauche après le coin,
les maisons n° 1 à 11.

I - 't Gulden Kalf

Les actes de notre dossier se réfèrent à cette maison uniquement pour déterminer les tenants de la maison II en direction de la rue d'Or.

D'après ces actes les possesseurs de la maison furent :

Gilles *de Groot* - acte de 1486

Vve Guillaume *van Lye* - acte de 1541

Josse *Schockaert* - acte de 1567

Vve *Ruyssinck* - acte de 1567

Gilles *Marchant* et ses héritiers - acte de 1592

Dorothée *de Gailly* - acte de 1650.

Notons que d'après le Wyckboeck cette maison fut à l'enseigne "de Magazyn van Doornick" à partir de 1700, vraisemblablement après qu'elle fut relevée de ses ruines.

II - 't Schaap

Par acte du 23 janvier 1486, passé par devant les échevins, Francon *van den Winckele*, fils de Gilles, opère la cession de ses droits sur une "domistadio cum duabus domibus sub uno tecto", située rue de l'Hôpital, au profit de Jean *de Ruysbroeck* intervenant pour Jean *Ingelant*, fils d'Henri.

Le bien cédé a 24 pieds de large et 26 pieds en profondeur (environ 7,50 x 8 m.). Par derrière il joignait " *ad quondam murum lapideum dictum Steynengevel* ". Ce mur de pierre, vu la situation des lieux est trop éloigné de la première enceinte de la ville pour qu'il puisse en avoir fait partie, même sous forme d'ouvrage accessoire. Que ce mur eut une dénomination publique " *Steynengevel* " indique pourtant qu'il s'agissait d'une construction d'une certaine importance et non pas d'un mur de clôture.

Suivant un acte scabinal de 1541, les deux habitations sous un seul toit appartiennent à Josse *de Groote*, fils illégitime de Denis *de Groote*, " *bontwercker* ". Un tiers en fut cédé par Josse à Heylwige *van Eyck*, fille de maître Michel *van Eyck* et veuve de Jean *de Coninck*, fripier, à charge de la léguer à leur fille illégitime, Lynken *van Duffel*. Les deux tiers restants passèrent par héritage aux deux enfants de Josse *de Groote*, Philippe et Heylwige.

Ces deux derniers cèdent leurs parts en 1567 à Michel *Kerremans*, fils de Jean, qu'un acte de 1588 qualifie de fripier. *Kerremans* avait épousé Lynken *van Duffel*, qui du chef de sa mère naturelle détenait un tiers du bien. Par l'achat des deux tiers restants il devenait avec sa femme propriétaire de la maison II. Pour acquitter le prix il recourut à un emprunt chez le brasseur Henri *van der Borght*, au profit duquel il constitua une rente héréditaire de 20 fl. carolus, gagée par le bien.

L'immeuble précédemment à l'enseigne " 't Gulden Lam " fut appelé maintenant " 't Gulden Schaap ".

Presque en même temps que la maison II les époux *Kerremans* firent l'acquisition de la maison II qui leur était cédée par Jean *de Beer* et son épouse Martine *de Roch*, également propriétaire à cette époque des maisons IV et V. Le prix fut payé par une constitution de rente perpétuelle de 24 fl. carolus par an, amortissable.

Possédant les maisons II et III, les époux *Kerremans* les réunissent en une seule habitation.

La maison III occupant un fonds relevant du duc de Brabant avait appartenu à Ost *Enelbaert* (acte de 1486). En 1541 elle était aux enfants de *Claes de Vriese*. L'acte du 5 mai 1567 cite la succession suivante : Ost *Enelbaert*, Jean *van der Keelen*, la veuve Gilles *Ruyssinck*.

Un acte de constitution de rente par *Kerremans* précise que les maisons II et III réunies étaient louées à maître Pierre *Ruttens*, " walsch schoolmeester ". Les sœurs de ce maître d'école, Marie et Ide achetèrent ces maisons en 1592.

Michel *Kerremans* et sa femme durent se résigner à cette aliénation après avoir hypothéqué leurs maisons ainsi que deux parcelles de terrains à Elingen jusqu'à épuisement de crédit. Faut-il voir là les effets de la crise due aux troubles qui agitèrent Bruxelles dans la seconde moitié du XVI^e siècle ? Au sens de 3 florins de Florence au bénéfice de l'hôpital St-Jean, aux rentes constituées pour Paul *de Pottere*, Jean *de Beer* et le brasseur *van der Borcht* vinrent encore s'ajouter les charges réelles ci-après :

— en 1568, une rente de 16 carolus par an au profit de Jourdain *van der Donck*, receveur de l'Infirmierie du Béguinage, rente qui passa à son fils François puis, aux termes d'un testament, à Jeanne *Gerleisma*, dame de Capellen et Raemeldonck, épouse de Jehan *Barthelt*; elle fut rachetée en 1628.

— en 1588, une rente de 13 carolus par an, pour Elisabeth *van der Stockt*, veuve du Brasseur Jean *Goidseels*; elle fut cédée en 1596 à Jean *van Wachelghem*, " gesworen lother " de la ville et à son épouse Anne *van Obberghen*.

Les nouveaux propriétaires Marie *Ruttens* et sa sœur Ide, épouse de Jean *Wouters* payèrent leur achat par la constitution d'une rente de 50 fl du Rhin au bénéfice des époux *Kerremans* et par la reprise de toutes les charges grevant leur bien, soit 67 carolus et 12 fl. du Rhin, outre le cens de 3 fl. de Florence à l'Hôpital.

Ils remboursèrent successivement tous les capitaux afférents à ces rentes et c'est donc quitte et libre, sauf le cens foncier, qu'ils purent vendre leur bien en 1629 à Léonard *van Haeff* et Marie *Hamelyn* (*Hamelinckx*), sa femme. La

vente fut conclue moyennant constitution d'une rente perpétuelle de 200 florins du Rhin par an, garantie par les maisons II et III. Signalons que Jean *Wouters* et sa femme, restés sans postérité léguèrent cette rente à l'église St-Jean, par testament de 1634; mais postérieurement Jean *Wouters*, devenu veuf, épousa Elisabeth *Swalus*, dont il eut un enfant. Cela donna lieu à procès et il fut jugé que seule la moitié de la rente irait au profit de l'église, moitié que les époux *Van Haeff* amortirent en 1639.

En possession des maisons II et III, Léoard *van Haeff* et sa femme séparèrent de nouveau les deux habitations : L'une fut placée à l'enseigne " 't Schaap " (II) et l'autre à l'enseigne " 't Lammeke " (III).

't Schaap fut louée à Mathieu *van den Houte*, gendre des *Van Haeff* puis lui fut cédée en 1650, à charge de reprendre la rente de 100 ff. du Rhin restante, *Van Haeff* s'engageant à payer le cens de 3 fl. de Florence.

Les enfants *Van Houte* vendirent la maison II pour 3.200 florins du Rhin, en 1672, à Catherine *Cosyn* veuve de Jean *de Kegel* (Wyckbroek - art. 43).

III - 't Lammeke

Quant à " 't Lammeke ", les époux *Van Haeff* l'occupèrent jusqu'à leur mort, puis leurs enfants la mirent en vente publiquement en juin 1666. Le bien fut adjugé pour 3.258 fl. du Rhin à Barthélemy *Le Mire*, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre de S.M., et à son épouse Marie *van Isbecke*.

Le bombardement de 1695 mit la maison en ruines. L'héritage avec tous les matériaux récupérables fut vendu par *Le Mire* en 1697 à Pierre *Gillyns* et son épouse Catherine *Hellincx*, pour 1.150 ff. de change et moyennant une rente annuelle de 46 ff. garantie par l'héritage et la maison à y ériger. Cette rente échut lors du partage de la succession paternelle à Anne *Le Mire*, épouse d'Henri *Bruitsma*, chevalier, maître de requêtes et conseiller de S.M. Les époux *Gillyns* amortirent la rente en 1708 et Henri *Bruitsma* employa le capital remboursé pour doter sa fille Thérèse, religieuse aux Carmes de Vilvorde.

Les héritiers de Pierre *Gillyns*, parmi lesquels sa deuxième femme, Marguerite *Hennuy* et son fils, mirent " 't Lammeke " en vente publique en 1741. L'adjudication

se fit pour 1.600 ff. à Nicolas *de Bruyn* et son épouse Thérèse *du Jardin*, à seule charge du cens à l'hôpital St Jean.

A peine douze années plus tard, les époux *de Bruyn* se défirent de leur maison pour 1.850 fl. au bénéfice de maître Antoine-Jean *de Hondt*, orfèvre à Bruxelles, receveur du Canal, et à sa femme Anne *de Vleeschoudere* (acte du 26 février 1753). L'orfèvre y résidait encore au moment du dénombrement de 1767.

IV - Den Robyn

Lorsqu'ils entrent en possession de 't Lammeke, les époux *de Hondt* étaient déjà propriétaires de la maison voisine, à l'enseigne "den Robyn". Ils avaient acquis cette dernière le 23 octobre 1745 de Georges *Hamelincx*, chanoine de la deuxième fondation de l'église SS. Michel et Gudule à Bruxelles, et sa sœur Rebecca, moyennant une rente perpétuelle de 122 fl. du Rhin, correspondant à un capital de 3.500 fl. (art. 195 - Wyckboeck). Après la mort du chanoine, sa sœur Rebecca bénéficia de cette rente pour le total et la céda, le 22 juin 1764, à l'abbesse de l'hospice de Clarisses urbanistes de Bruxelles (*Ibid.* art. 224).

Le chanoine et Rebecca *Hamelincx* tenaient "den Robyn" de leur tante Cornélie *Grimberghs*, aux termes d'un testament de 1731. La testatrice l'avait recueillie par succession, depuis 1691, de ses parents Marc *Grimberghs*-Rebecca *van Wouwere*, qui eux-mêmes l'avaient acquise en vente publique, le 7 octobre 1641, du chevalier Jacques *Sanglier*. Bien avant ce dernier, la maison avait appartenu successivement à Jan *de Beer*, Anna *Was* et à la veuve de Georges *Le Rat* (acte de 1592).

L'orfèvre *de Hondt* réunit les maisons 't Lammeke et den Robyn en une seule habitation. Au prix d'achat elles lui avaient coûté 4.350 fl. Mises en vente publique par les héritiers *de Hondt* en 1793 elles furent adjugées pour 10.400 ff. à François Emmanuel *Becquet*, maître orfèvre à Valenciennes; l'acquéreur recourut à un emprunt de 5.000 fl. moyennant rente annuelle de 225 fl., garantie par les biens.

Un an plus tard, l'orfèvre de Valenciennes, dut vendre ses deux maisons pour 28.000 livres tournois (soit environ 14.000 fl. de change), outre la charge du cens à l'hôpital St-Jean et de la rente ci-dessus de 225 fl. La propriété passa à Louis, Jean-Baptiste et Marie *Popelaire*, faisant

ensemble commerce en société sous la dénomination " Les frères Popelaire et sœur ".

La société Popelaire fut liquidée en 1804 (Arch. G. Royaume - Not. Gén. Brabt 16482/2 acte 705) et l'actif, qui s'élevait à près de 180.000 ff. en immeubles, fut partagé.

Marie *Popelaire* se vit attribuer alors les biens de la rue de l'Hôpital, estimés à l'époque 12.000 ff. en capital et 375 ff. en revenu. Veuve de Augustin *de Succa*, elle mourut à 91 ans en 1848, sans laisser de postérité. Sa succession passa à ses neveux Jean-Baptiste baron *Popelaire de Terloo*, occupant le château de Bellinghen, et Pétronille *Popelaire*, épouse du chevalier Josse *van Male de Ghorain*.

Jean-Baptiste *Popelaire* reçut les maisons en partage et les fit démolir aussitôt. Il fit reconstruire les deux immeubles qui forment encore actuellement les n° 3 et 5 de la rue de l'Hôpital, et les mit en vente après achèvement.

Ces maisons furent acquises le 23 avril 1850, pour 28.474 frs par l'avocat *Corneille De Smeth*, de Bruxelles. Elles passèrent par voie de succession aux fils Léon et Albert *De Smeth*. Lors du partage de la succession d'Albert *De Smeth*, mort en 1921, le n° 5 ('t Lammeke) fut attribué à l'aînée de ses filles, Madame *Coppyn*, qui l'a transmise par succession à ses trois enfants toujours propriétaires indivis et le n° 3 (den Robyn) à la seconde, Madame Robert *de Wasseige*, mais que ses héritiers ont vendue.

V - den Peirlesnoer

Le coin de la rue de l'Hôpital et de la Vieille Halle aux Blés était formé par une habitation portant au XVI^e siècle l'enseigne " de Heyse " (le Flambeau), mais appelée dans la suite " Peirlesnoer ", puis " Hertoginne van Beyeren " (cfr Wyckboeck - art. 142 du 14-11-1705: " secker huys gestaen ende geleghen in de Gasthuysstraete, tegenover de kerke van St Jan gasthuys, op den hoeck aldaer, eertyts geheten de Spaensche Heytse, daerna de Peerlesnoer ende alsnu de Hertoginne van Beyeren ").

Détruite par le bombardement de 1695, cette maison était encore en ruines en 1698 (*Ibid.* art 129).

Les actes de notre dossier ne parlent de cette maison que pour préciser les tenants et aboutissants de la maison " den Robyn ". Ils nous apprennent simplement qu'en 1567 Jan *de Beer* et Martyne *de Roch*, sa femme, possédaient la maison de coin et qu'en 1745, à l'enseigne " de Peirlesnoer ", elle avait appartenu au chevalier Jean *Schockaert*.

Notes de lecture

LES LIGNAGERS DANS LA DESCENDANCE DE RUBENS

Dans le n° 73-74 de cette revue, nous avons rendu compte du tome I de *Rubens et ses descendants*, remarquable ouvrage publié sous la direction de Hervé Douchamps. Voici paru à présent le tome III¹ consacré aux descendances *van* ou *de Beughem de Houthem* et *de Alvarado y Bracamonte*. Selon les prévisions actuelles de ses auteurs, l'ouvrage comprendra sept tomes. Le tome III étant prêt, il a devancé la parution du tome II.

Constatation remarquable : l'auteur de chacune de ces deux descendances ayant été reçu aux Lignages de Bruxelles, toute leur progéniture, abondante pour le premier (350 pages), éteinte à la seconde génération pour le deuxième, est lignagère. L'un et l'autre sont les gendres d'Albert Rubens, l'un des fils du premier lit du grand peintre.

Commençons par la descendance la plus brève : Jean Guillaume *de Alvarado y Bracamonte*, Iul², sgr. de Moortere (Lippelo), Melis, Obbergen, Roost, Wolputte, admis au Lignage Steenweeghs le 13-6-1664 du chef de sa mère Catharina Longin, sœur de père de et mère d'Alexandre et François Longin, admis respectivement en 1633 et 1634, échevin de Bruxelles en 1669 et 1673, ensuite conseiller et receveur général des domaines et finances des Pays-Bas, créé vicomte de son nom le 9-3-1701, † Bruxelles 29-11-1735, inhumé aux Dominicains sous un beau monument funéraire, qui est reproduit. Il était donc l'époux de Claire Pétronille Rubens.

L'un de ses enfants, Jean-Philippe, fut admis du chef de son père au même Lignage le 13-6-1705. Il † Bruxelles 22-11-1713, inhumé aux Dominicains, époux de Jeanne Marie Ignace de Vroey. S.p.

¹ *Rubens et ses descendants*, sous la direction de Hervé Douchamps, t. III, *La descendance van ou de Beughem de Houtem*, suivie de *La descendance de Alvarado y Bracamonte* (éteinte), dans *Le Parchemin*, n° spécial XXIX, 1980, 460 pp. dont 52 hors-texte (1.300 FB au compte numéro 310-0507630-18 de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, Muses royales d'Art et d'Histoire, 1040 Bruxelles).

² Les indications en italiques, autres que les noms de familles, ne figurent pas dans l'ouvrage annoté.

Quant à Mathieu *van Beughem* (1626-1707), époux de Constance Marie *Rubens* - et dont la descendance, nous l'avons dit, remplit le volume qui fait l'objet de ces notes de lecture - sgr. de Kapelle-op-den-Bos, Houtem, Ramsdonk et Ottignies, IVL, il fut admis au *Serhuyghs* du chef de son père le 1-10-1650, devint conseiller et maître à la chambre des comptes. On ne peut omettre de souligner qu'il descendait de Louis *van Bo(de)ghem* (v. 1470-1540), le maître d'œuvre du sanctuaire de Bourg en Bresse, connu en outre pour avoir travaillé à plusieurs édifices bruxellois et avoir été "maître des maçonneries" de la ville de Bruxelles de 1512 à sa mort.

Le père de Mathieu v.B. avait tenu boutique ouverte, et, s'étant enrichi dans le commerce des draps de soie, il obtint, après avoir mis fin à son négoce, successivement son admission au Lignage *Serhuyghs* (1648), après s'être fait réhabiliter à cette fin, une réhabilitation de noblesse par l.p. de 1654 et un titre de chevalier (1661); ajoutons qu'il se voulait descendant des ducs de Bourgogne en ligne masculine et qu'il avait acquis les seigneuries de Houtem et d'Ottignies.

Selon l'auteur du *Théâtre de la noblesse du Brabant*, même la filiation lignagère, remontant à l'échevin *van den Troncke* de 1480, par sa grand'mère *van den Troncke* serait "fabuleuse" et le registre du Lignage, en marge de la mention d'une des pièces produites pour son admission, porte la mention: "dit is valsch". La filiation bourguignonne est une fantaisie plus audacieuse encore, basée sans doute sur une ressemblance d'armoiries que d'ailleurs les *van Beughem* avaient empruntées avec une variante à leurs ascendants *van Vrechem*. P. de Launay avait travaillé à révéler la splendeur de cette ascendance. Cest tout dire!³

Quoi qu'il en soit, voilà les *van Beughem* lignagers et nobles, et leur descendance, tant dans les mâles qu'en ligne féminine, sera brillante.

Après Mathieu *van Beughem*, sept de ses descendants du nom seront admis de son chef au Lignage *Serhuyghs*. Savoir :

³ L. GALESLOOT, *Pierre-Albert et Jean de Launay*, p. 22 et le faux certificat de noblesse reproduit p. 107.

— en 1705, son fils : Hyacinthe J.A. (1675-1735), sgr. de Houtem, Ottignies, Kapelle-op-den-Bos, conseiller et maître à la chambre des comptes;

— trois petits-fils (fils du précédent) :

- en 1735, Jean Dominique Hyacinthe (1713-1779), IVL, juge à la chambre des tonlieux et de la foresterie; il aurait été chef-mambour des orphelins à Bruxelles⁴ avant d'être nommé en 1744 écoutète de la ville d'Anvers et margrave du pays de Ryen;

- en 1736, Melchior Ch. J. Armand (1714-1748), sgr. et châtelain de Houtem, IVL, amman de Bruxelles (1742);

- en 1752, Jean Joseph Hyacinthe de Beughem, dit de Capelle (1711-1787), créé vicomte de son nom (1756), haut-forestier du duché de Brabant, propriétaire du château de Melis à Lippelo;

— deux arrière-petits-fils (fils du 1^{er} vicomte) :

- en 1762, vicomte Ferdinand Joseph Hyacinthe (1741-1804), sgr. de Kapelle-op-den-Bos, Ramsdonk et Houtem, trésorier de la ville de Bruxelles en 1793 et 1794;

- en 1766, Antoine Jean Hyacinthe (1748-1814), dit de Capelle, sgr. de Kapelle-op-den-Bos et Ramsdonk avec son frère aîné qui précède, sgr. de Neder-Heembeek⁵, haut-forestier du duché de Brabant après son père, châtelain de Houtem et du château de Meudon à Neder-Heembeek⁶.

— enfin un sous-arrière-arrière-petit-fils (fils du vicomte Ferdinand) :

- vicomte Antoine Ch. Hyacinthe (1771-1807), châtelain de Melis à Lippelo.

Quant aux descendants par les femmes de Mathieu *van Beughem* et de Constance *Rubens*, joignant nos lumières à celles des auteurs, nous n'en avons compté que trois à se

⁴ A notre connaissance, les chefs-mambours lignagers à Bruxelles étaient d'anciens bourgmestres, échevins ou trésoriers. La nomenclature de HENNE ET WAUTERS ne cite pas l'intéressé comme ayant rempli une de ces fonctions, mais le registre du Lignage le mentionne en 1738 comme étant bourgmestre. C'est un point à éclaircir.

⁵ Et non, semble-t-il, de Neder-Over-Heembeek (A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 396-397).

⁶ Même référence et G. ENGLEBERT, *Meudon, un château disparu de la région bruxelloise*, in *Brabant* de septembre 1977. La seigneurie de Neder-Heembeek avec le château de Meudon a été léguée à Antoine de Beughem par ses grands oncle et tante Ferdinand Philippe Antoine baron de Boonem (et non Boonen, comme l'écrit Englebert), et sa sœur Marie Ferdinande.

faire admettre aux Lignages de Bruxelles, tous au *Serhuyghs* et du chef de leur ascendance *Beughem*. Ce sont :

— en 1745, un petit-fils de Mathieu : François Jean Hyacinthe (d')*Hannosset* (1700-1779), conseiller et receveur général des domaines aux quartiers de Bruxelles et de Nivelles;

— en 1770, (Dominique) Charles Joseph Hyacinthe d'*Hannosset* (1749-1797), conseiller et receveur général des domaines au quartier de Bruxelles;

— en 1782, un petit-fils du 1^{er} vicomte de Beughem, Joseph M. Hyacinthe G. baron *van Volden de Lombeek* (1761-1836), maire de Strijten, commissaire voyer du canton de Lennik-Saint-Martin, conseiller de régence de la ville de Bruxelles et, après 1830, colonel de la garde civique.

Notons encore, non pas descendant, mais allié, un gendre de François *Hannosset* qui précède :

— Jean Emm. Sylvestre G. *Huysman* (1736-1804), IVL, sgr. d'Honsem et de Risoir, admis au *Sweerts* en 1765 du chef de son père, qui descendait de Guillaume *van Cotthem*, échevin de ce Lignage en 1476.

En résumé, sur une descendance entièrement réputée lignagère, Constance *Rubens* et Mathieu *van Beughem* ont eu dix descendants inscrits aux Lignages, Claire *Rubens* et Jean *de Alvarado* un seul.

Il nous a paru intéressant de rechercher combien de descendants auraient pu, sous l'Ancien Régime, s'y inscrire, en tenant compte : 1. que seuls les mâles peuvent entrer en ligne de compte; 2. que les Lignages ont siégé pour la dernière fois le 13 juin 1794; 3. que pour être admissible, il fallait avoir au moins dix-huit ans.

Nous avons compté quatorze admissibilités dans la descendance *van Beughem* et trois dans la descendance *Alvarado*. La proportion d'inscriptions 10/14 et 12/3 est donc assez importante.

C'est peut-être l'occasion de nous demander quelles raisons poussaient ceux qui recherchaient l'admission aux Lignages.

Au point de vue qualification sociale, il est certain que pour qui était d'une noblesse incontestable, entrer dans un Lignage n'ajoutait pas grand chose. Il en était évidemment

autrement pour un bourgeois issu des métiers ou de la paysannerie ou même appartenant au milieu intellectuel et universitaire. En outre, ce pouvait être un échelon pour l'accession à la noblesse, comme ce fut le cas de Jean *van Beughem*, père de Mathieu, ainsi que nous l'avons vu.

Il est certain d'autre part que nobles et bourgeois demandaient leur admission pour pouvoir remplir des charges lignagères : bourgmestre, échevin, trésorier et autres. Certains ont passé toute leur vie active dans ces fonctions. D'autres ont quitté celles-ci pour remplir de hautes charges administratives ou judiciaires. Ici aussi peut-on sans doute parler d'échelon. Rappelons à ce sujet que tous ceux qui étaient au service du prince ou d'un moindre seigneur ayant droit de haute justice ne pouvaient être nommés aux charges lignagères.

Certains privilèges juridictionnels et fiscaux faisaient souhaiter d'acquérir la bourgeoisie de Bruxelles, et qui justifiait d'une origine lignagère se trouvait dispensé de payer les droits pour obtenir la bourgeoisie. Cela pouvait intéresser les nobles comme les roturiers.

Enfin, nous pensons que certains, même si leurs fonctions ne leur permettaient pas de briguer des charges lignagères, demandaient leur admission par tradition, pour commémorer leurs origines lignagères.

Il me semble que cette idée ne devait pas être étrangère aux dix *van der Noot de Carloo* inscrits au XVIII^e siècle au Lignage *Serroeelofs*⁷, et à certaines familles n'habitant pas Bruxelles et centrées plutôt sur Louvain ou sur Anvers que sur Bruxelles.

Dans les registres des Lignages aux XVII^e et XVIII^e siècles, nombre de membres sont qualifiés "joncker", ce qui est une titulature nobiliaire, équivalente à écuyer. Peut-être ce prédicat a-t-il été attribué avec une certaine générosité.

Nous avons voulu, dans les lignes qui précèdent, montrer ce qui, dans le bel ouvrage de Hervé Douxchamps et de ses collaborateurs, intéresse les Lignages de Bruxelles.

⁷ H.C. van PARYS, *Jean-Joseph van der Noot (1683-1763)*, membre du Lignage *Serroeelofs* et chevalier de l'Ordre Teutonique, n° 77-78 de cette revue.

Nous nous en tiendrons là, en attirant toutefois à nouveau l'attention des lecteurs sur ce que tous les descendants actuels de *Constance Rubens*, dont la filiation des déclinée avec précision dans cet ouvrage, aussi minutieusement conçu qu'élégamment réalisé, peuvent, sous réserve des vérifications d'usage, obtenir leur admission dans l'Association des Descendants des Lignages de Bruxelles. Ils appartiennent à des familles tant belges qu'étrangères - particulièrement françaises et italiennes - et sont fort nombreux, comme la lecture de l'ouvrage en convaincra.

Vaut-il bien la peine de relever qu'à la p. 29 le blason *Alvarado*, par une erreur de mise en page, est substitué au blason *Beughem*, et que les *Arrazola de Onate* ne se sont pas éteints en 1905 (p. 382), mais que des descendants de la branche des seigneurs de Meldert subsistaient entre les deux guerres et existent sans doute encore aujourd'hui dans la région de Diest.

Pour l'iconographie des Lignages de Bruxelles, signalons que l'ouvrage contient la reproduction des portraits de lignagers ci-avant cités : Mathieu *van Beughem* (1626-1706), François *d'Hannosset* (1700-1779), vicomte Jean de *Beughem* (1711-1787), enfin un portrait de groupe de quatre des enfants du vicomte Ferdinand de *Beughem*, dont Antoine, futur lignager, représentés, selon G. Englebert, sur la terrasse du château de Meudon.

Un *unicum* pour terminer ces notes, comme il termine aussi le volume : un tableau généalogique montre comment la postérité du baron Guillaume *Snoy* (1889-1975) descend neuf fois de *Rubens*, et ce par les quatre enfants de celui-ci qui ont laissé postérité.

H.C. van PARYS.